

Mais la représentativité de ces délégués était loin d'être satisfaisante : l'Assemblée Populaire avait été créée par en haut, par des directions bureaucratiques, même si elle était portée par un mouvement de masse très puissant. **Elle n'était pas l'émanation de puissants comités de base, et dans de nombreux cas, les délégués présents n'étaient ni mandatés ni révocables**, en dépit des statuts de l'Assemblée. Un journaliste devait noter que « dans de nombreux cas, **les dirigeants nationaux ou les responsables présents à la Paz se sont arrogés le droit de représenter leurs organisations à l'Assemblée** ». Dans d'autres cas, les délégués avaient été purement et simplement désignés. Autrement dit, le nombre de bureaucrates était particulièrement élevé. Ceci devait peser particulièrement lourd : l'habitude des congrès, des manœuvres, des prises de parole donnait un avantage fréquent aux responsables syndicaux, qui préparaient les commissions, les résolutions, les votes à l'avance (même s'ils n'étaient pas toujours majoritaires à l'Assemblée). L'élection à la vice-présidence d'un délégué paysan allait en être la preuve : la Confédération paysanne indépendante (dont l'orientation est révolutionnaire contrairement à la Confédération paysanne officielle bureaucratisée, soutien traditionnel des dictatures militaires)(12) proposait un délégué ; pour éviter qu'un militant révolutionnaire n'occupe ce poste, l'aile droite, Lora et le PC notamment, proposait d'attendre le prochain congrès paysan pour que des délégués y soient élus. Mais le seul congrès prévu était celui de l'organisation officielle, convoqué par le ministre de l'Agriculture, alors que le congrès des indépendants avait eu lieu auparavant. La proposition fut repoussée de justesse. C'était un test important, car l'apparition d'une organisation paysanne indépendante ouvrait la voie à l'alliance des ouvriers et des paysans décisive pour la révolution.

Peut-être le caractère manœuvrier et procédurier apparaît-il encore plus à propos du vote secret : si les délégués ouvriers, paysans, étudiants, employés, etc. sont démocratiquement élus et révocables par leurs organismes de base, mandatés sur des objectifs précis, **il est inconcevable que le vote sur des questions d'orientation ait lieu à bulletins secrets. Autant remettre en cause tout de suite la démocratie ouvrière !** Si sur les questions de personnes, le vote secret est une garantie, sur les problèmes politiques, il permet toutes les manipulations : les délégués ouvriers doivent rendre des comptes devant les organismes qui les ont élus.

(12) C'est avec eux que Barrientos avait conclu le Pacte militaire-paysan.